

Des bébés et des immigrés pour sauver les retraités !

Le rajeunissement : solution taboue du financement des retraites

Par Michel Godet¹

Si la cause de la faillite du système de retraites par répartition est essentiellement démographique curieusement aucune des solutions avancées n'est de même nature. Aujourd'hui 12,5 % du PIB sont consacrés aux retraites, en raison de l'arrivée à l'âge de la retraite des baby-boomers et de l'augmentation de l'espérance de vie, cette part atteindra 20 % en 2010. Il y aura alors presque un retraité pour deux actifs contre un sur trois aujourd'hui et vers 2040 la proportion pourrait être proche de un pour un !

Dans un système de répartition, les actifs d'aujourd'hui payent pour les retraités d'aujourd'hui. Les cotisations retraites ne sont pas placées, elles sont dépensées pour rembourser la dette vis-à-vis des générations précédentes. Tout allait bien jusqu'ici puisque le nombre d'actifs augmentait, alors que les départs à la retraite concernaient des classes creuses. Le renversement de la pyramide des âges en toupie commence à partir de 2005 avec l'arrivée massive à l'âge de la retraite des enfants du baby-boom et la diminution du nombre d'actifs cotisants. C'est bien cette conjonction du mamy-boom et du baby-krach qui pose problème.

Dans une société responsable de son avenir, il est particulièrement injuste de récompenser les couples DINKS (double income, no kids). Non seulement ces derniers ne supportent pas les charges de l'éducation des jeunes enfants, mais ils peuvent travailler, à deux, à plein temps et prétendre ainsi obtenir pour leurs retraites des droits de tirage plus élevés sur les cotisations des enfants des autres.

Dans 40 ans, la France comptera plus de vingt millions de retraités soit quasiment deux fois plus qu'en 1990. Dans une société vieillissante marquée par le baby-krach, les jeunes, minoritaires, seront de moins en moins nombreux à devoir payer toujours plus ! Personne n'est là pour défendre les générations futures. Elles ne votent pas et l'on peut donc continuer à tirer des traites qu'elles seront censées régler un jour. Au contraire, les retraités sont mieux placés pour défendre leurs "droits" et s'organiser en groupes de pression politique d'autant plus puissants que dans la plupart des circonscriptions électorales ils seront majoritaires.

¹ Professeur au Conservatoire national des arts et métiers

Les actifs accepteront-ils longtemps de payer toujours plus pour des retraités qui détiennent près du tiers du patrimoine, qui cotisent trois fois moins qu'eux à l'assurance maladie alors qu'ils en sont les premiers bénéficiaires, qui, indépendamment de leurs revenus, bénéficient de multiples réductions tarifaires? Je ne le pense pas et la pression des actifs sera d'autant plus forte qu'ils savent dorénavant que leur retraite ne sera pas aussi dorée. Il est difficile de demander aux gens de cotiser plus pour espérer toucher encore moins, lorsqu'ils seront à la retraite. La guerre des âges est annoncée, comment l'éviter ?

Il faudra certainement aligner la fonction publique et surtout les régimes spéciaux particulièrement déficitaires sur le régime général : il serait anormal que certains partent plus tard à la retraite au-delà de 65 ans, cotisent plus et touchent moins pour que d'autres continuent à partir plus tôt : à 50 ou 55 ans comme à la SNCF ou la RATP !

À droite comme à gauche, il y a un consensus "en béton" pour que l'on ne touche à rien et surtout pas aux avantages acquis d'hier. Même si ces derniers sont inégalement partagés. Ne faudrait-il pas plutôt, dans les systèmes de retraite, tenir compte de l'inégalité devant la mort ? En effet, les catégories qui cotisent le plus longtemps, comme les ouvriers du bâtiment et de l'industrie sont aussi celles qui ont l'espérance de vie la plus faible ! Déjà à 35 ans, l'espérance de vie d'un professeur est supérieure de 9 ans à celle d'un manœuvre !

Remarquons au passage qu'il est incohérent de prôner aujourd'hui la semaine des quatre jeudis et d'avoir, ces dernières années, décidé d'augmenter le nombre d'années de travail nécessaires pour bénéficier pleinement de la retraite.

Le relèvement de l'âge de la retraite, au-delà de soixante ans, s'imposera aussi pour des motifs d'intégration sociale. À soixante ans, une femme a 25 ans d'espérance de vie et un homme 19 ans. Qui ne souhaite continuer une activité, à son rythme et le plus longtemps possible ? Et pourquoi la société se priverait-elle de cette capacité supplémentaire de création de richesse ?

La capitalisation et ses illusions

La capitalisation est une autre solution avancée pour tenter de sauver notre système par répartition. Un fonds de réserve sur les retraites a été créé, doté en 1999 de deux milliards de francs, qui devrait être ultérieurement complété par d'autres ressources

beaucoup plus importantes. Mais, il est annoncé déjà que cette nouvelle mesure ne sera pas suffisante. C'est plusieurs dizaines de milliards qu'il faudrait trouver.

C'est à chacun de prendre dès maintenant ses précautions pour l'avenir en épargnant un peu plus. C'est ainsi que l'on justifie la création des fonds de pension. Les partenaires sociaux, qui seront probablement associés à la gestion des fonds ainsi collectés, semblent plus favorables que par le passé au développement de la capitalisation. Remarquons que la capitalisation est aussi une ruse pour augmenter les prélèvements obligatoires sous forme d'un impôt déguisé, puisque volontaire.

L'objectif avoué serait de développer l'épargne pour financer plus aisément les investissements publics et privés et, théoriquement, récolter demain une croissance plus soutenue. Mais au-delà des risques inégalitaires d'un tel système (les riches sont mieux placés pour faire des placements), notre conviction est claire : la capitalisation est aussi une illusion.

Revenons aux sources, la capitalisation est d'abord un système de "droits de tirages sur la production future". Cette production future dépend d'abord du nombre d'actifs et de leur productivité. La capitalisation notamment sous forme d'actifs financiers dépendra aussi des cours de bourse. En raison du vieillissement des pays riches, il y aura plus de vendeurs d'actions que d'acheteurs et les cours de bourse pourraient s'effondrer comme ceux de l'immobilier.

La capitalisation ne résout donc en rien la question collective des retraites qui a des causes démographiques et dont les solutions à long terme ne peuvent être que de même nature par relance de la natalité et ouverture des frontières. Les deux solutions ne sont pas alternatives car il faudra un maximum d'enfants nés au Pays pour permettre l'intégration dans les écoles.

Que peuvent les politiques ? Un retournement de tendance est toujours possible, on l'a constaté dans les pays nordiques à la fin des années 80. L'explication est simple. On a pris des mesures (salaire parental, crèches, emplois familiaux) pour rendre compatibles le travail féminin et le désir de maternité. Bien évidemment, ce redressement de la fécondité n'a pas survécu à la remise en cause de ces mesures au début des années 90, ce qui confirme l'efficacité des mesures incitatives quand le désir d'enfant est latent. Tel est le cas en France, où une femme sur deux souhaiterait avoir un enfant de plus.

En France, il n'est sans doute pas possible de revenir en arrière : la famille de quatre enfants ne touchera plus des allocations égales aux trois quarts du salaire moyen, comme au début des années 1950. Il faut refonder la politique familiale, dans une démarche analogue à celle de la Libération. Trouver par exemple un système d'attribution des droits à la retraite, qui rend justice aux familles tout en diminuant les prélèvements obligatoires et en améliorant la gouvernabilité de nos régimes de retraites par répartition².

On ne relancera pas la politique familiale sans se heurter aux intérêts “ des panthères grises ”. Verra-t-on les retraités s'opposer aux bébés ou finira-t-on par comprendre que les bébés d'aujourd'hui feront aussi les retraites de demain? Sinon les politiques seront contraints de verser aussi les retraites sous conditions de ressources !

8100 caractères

² Comme le propose Jacques Bichot, Professeur à l'Université Lyon II, dans l'article “ Education et retraites, un échange inégal de dettes ”, Cahiers du Lips, n°10, Mamy-boom et baby-krach. Librairie des Arts et Métiers.